

Dernière mise à jour en février 2025

TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT SYSTÈME D'EXPLOITATION Windows CPC

SI VOUS RÉSIDEZ (OU, DANS LE CAS D'UNE ENTREPRISE, SI VOTRE SIÈGE SOCIAL SE TROUVE) AUX ÉTATS-UNIS, VEUILLEZ LIRE LA CLAUSE D'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE ET DE RENONCIATION AUX ACTIONS COLLECTIVES DE L'ARTICLE 9. ELLE AFFECTE VOS DROITS EN CAS DE LITIGE.

Nous vous remercions d'avoir choisi Microsoft !

Il s'agit d'un contrat de licence entre vous et Microsoft ou le fabricant de l'appareil. Microsoft est le fabricant d'appareils produits par Microsoft ou l'un de ses affiliés. Le présent contrat définit vos droits, obligations et conditions d'utilisation du logiciel Windows CPC. Vous devez lire l'intégralité des accords, y compris les conditions de licence supplémentaires qui peuvent accompagner le logiciel et toutes les conditions accessibles via des liens, car toutes les dispositions sont importantes et constituent ensemble le présent contrat, qui vous est applicable. Vous pouvez consulter les conditions accessibles via des liens en collant le lien concerné <https://aka.ms/> dans la fenêtre d'un navigateur.

En acceptant le présent contrat ou en utilisant le présent logiciel, vous acceptez l'ensemble des présentes conditions. Si vous n'acceptez pas les conditions du présent contrat et refusez de vous y conformer, vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser le logiciel ou ses fonctionnalités. Vous pouvez contacter le fabricant de l'appareil afin de connaître ses modalités de retour des marchandises, et retourner l'appareil pour obtenir un remboursement ou un avoir. Ces modalités, auxquelles vous devez vous conformer, exigent la restitution du logiciel avec tout l'appareil sur lequel il est installé, en vue d'un remboursement ou d'un avoir, le cas échéant.

1. Vue d'ensemble.

- a. Applicabilité.** Le présent contrat s'applique au logiciel Windows CPC préinstallé sur l'appareil, aux polices, icônes, images ou fichiers audio inclus avec le logiciel, ainsi qu'aux mises à jour, mises à niveau, suppléments ou services fournis par Microsoft pour le logiciel, à moins qu'ils ne soient soumis à d'autres termes. Il s'applique également aux applications Windows CPC développées par Microsoft et comprises avec Windows CPC, à moins que d'autres conditions ne s'appliquent. Les éventuelles dispositions du présent contrat relatives à une fonctionnalité ou à un service non disponible sur votre appareil ne s'appliquent pas.
- b. Conditions supplémentaires.** Des conditions supplémentaires de Microsoft et de tiers peuvent régir votre utilisation de certains services, fonctionnalités et applications, selon les capacités et la configuration de votre appareil, ainsi que l'utilisation que vous en faites. Lisez-les attentivement.

- (i) Certaines applications Windows CPC donnent accès à des services en ligne ou en exploitent. L'utilisation desdits services peut parfois être régie par des conditions distinctes, notamment par le Contrat de Services Microsoft consultable sur le site <https://aka.ms/msa>. Vous pouvez consulter ces conditions et politiques en affichant les conditions d'utilisation des services en ligne ou les paramètres de l'application, selon le cas. Ces services peuvent ne pas être disponibles dans certaines régions.
- (ii) Microsoft peut distribuer des applications supplémentaires qui font l'objet de contrats de licence distincts.
- (iii) Le logiciel peut inclure des programmes de tiers qui vous sont concédés sous licence en vertu du présent contrat ou d'un contrat de licence distinct. Les conditions de licence, avis et autres déclarations relatifs aux programmes de tiers, le cas échéant, sont accessibles à l'adresse suivante : <https://aka.ms/thirdparty notices>.

2. Droits d'installation et d'utilisation.

- a. **Licence.** En vertu du présent contrat, nous vous accordons le droit d'exécuter une instance de ce logiciel intégré sur l'appareil. Vous n'êtes pas autorisé à installer ou à exécuter le logiciel sur plusieurs appareils simultanément. La mise à jour ou la mise à niveau d'un logiciel non authentique par l'intermédiaire d'un logiciel fourni par Microsoft ou par une source agréée ne saurait faire de la version d'origine ou de la version mise à jour/mise à niveau un logiciel authentique, ni vous conférer une licence d'utilisation du logiciel.
- b. **Appareil.** Dans le présent contrat, le terme « appareil » désigne le système matériel local autorisé à exécuter le logiciel Windows CPC. Une partition matérielle ou une lame peut être considérée comme un appareil. Aux fins du présent contrat, « l'appareil » n'inclut aucun système matériel (physique ou virtuel) sur lequel le logiciel est installé ou accessible uniquement pour une utilisation à distance sur un réseau.
- c. **Restrictions.** Le fabricant de l'appareil et Microsoft se réservent tous les droits (y compris les droits de propriété intellectuelle) qui ne sont pas expressément concédés dans le présent contrat et aucun autre droit ne vous est conféré par licence. Pour éviter toute ambiguïté, la présente licence ne vous donne aucun droit, et vous ne pouvez pas (et vous ne pouvez autoriser ni personne ni entité à) :
 - (i) utiliser ou virtualiser des fonctionnalités du logiciel séparément ;
 - (ii) publier, copier (à l'exception de toute copie de sauvegarde autorisée), louer ou prêter le logiciel ;
 - (iii) contourner les restrictions ou les limitations techniques intégrées au logiciel ;

- (iv) utiliser le logiciel en tant que logiciel serveur ou faire fonctionner l'appareil en tant que serveur ; utiliser le logiciel pour offrir des services d'hébergement commercial ; rendre le logiciel disponible pour une utilisation simultanée par plusieurs utilisateurs sur un réseau ; installer le logiciel sur un serveur pour un accès à distance ou une utilisation sur un réseau ; ou installer le logiciel sur un appareil pour une utilisation exclusive par des utilisateurs distants ;
- (v) reconstituer la logique des produits du logiciel, le décompiler ou le désassembler, ou tenter d'effectuer ces opérations, sauf et uniquement dans la mesure où (a) cela est autorisé par la réglementation applicable ; (b) cela est autorisé par les termes du contrat de licence régissant l'utilisation des composants open source éventuellement inclus dans le logiciel ; ou (c) cela est requis pour déboguer des modifications aux bibliothèques concédées sous licence dans le cadre de la Licence Publique Générale Limitée GNU, fournies avec le logiciel et liées à celui-ci ;
- (vi) utiliser les fonctionnalités Internet d'une quelconque manière susceptible de perturber leur utilisation par une autre personne, ni tenter d'accéder ou d'utiliser tout(e) service, donnée, compte ou réseau d'une manière non autorisée ; et
- (vii) utiliser le logiciel Windows CPC sur un appareil autre que celui sur lequel il est préinstallé.

- 3. Protection des données personnelles.** La protection de vos données personnelles est importante à nos yeux. Les informations sur la protection des données et la déclaration de confidentialité de Microsoft est disponible sur le site : <https://aka.ms/privacy>.
- 4. Mises à jour.** Le logiciel recherche régulièrement les mises à jour pour le système et les applications installés sur votre appareil, qu'il télécharge et installe automatiquement. Vous êtes autorisé à utiliser uniquement les mises à jour de Microsoft ou de sources agréées, et Microsoft peut exiger la mise à jour automatique de votre système pour pouvoir vous fournir ces mises à jour. En acceptant le présent contrat ou l'utilisation du logiciel, vous consentez à recevoir ce type de mises à jour automatiques sans autre préavis.
- 5. Spécifications matérielles.** Le logiciel Windows CPC est compatible uniquement avec le matériel préinstallé.
- 6. Restrictions à l'exportation.** Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière d'exportation concernant le logiciel, qui contiennent des restrictions en matière de destinations, d'utilisateurs finaux et d'utilisation finale. Pour plus d'informations sur les restrictions à l'exportation, consultez le site <https://aka.ms/exporting>.
- 7. Garantie, exclusions de responsabilité, recours, dommages et procédures.**

- a. **Garantie limitée.** Selon la façon dont vous avez obtenu le logiciel de Windows CPC, Microsoft ou le fabricant de l'appareil garantit que le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui accompagne le logiciel. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous provoquez, qui surviennent si vous ne respectez pas les instructions, ou qui sont le résultat de tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de Microsoft ou du fabricant de l'appareil. La garantie limitée débute lorsque le premier utilisateur du logiciel acquiert cette copie et a une durée d'un an si le logiciel est acquis auprès de Microsoft, ou une durée de 90 jours s'il est acquis auprès d'un fabricant de l'appareil. Si vous recevez des mises à jour ou des suppléments directement de la part de Microsoft au cours des 90 jours de la garantie limitée du fabricant de l'appareil, Microsoft fournit la garantie limitée pour ces mises à jour ou suppléments. Les suppléments, les mises à jour ou le logiciel de remplacement que vous êtes susceptible de recevoir de la part de Microsoft au cours de cette année sont également couverts, mais uniquement pendant la durée de la garantie restant sur cette période d'un an si le logiciel a été acquis auprès de Microsoft, ou pendant 90 jours s'il a été acquis auprès du fabricant de l'appareil, ou pendant 30 jours, la période la plus longue étant applicable. Le transfert du logiciel ne prolonge pas la durée de la garantie limitée.
- b. **Exclusion de responsabilité.** Ni Microsoft ni le fabricant de l'appareil n'accorde aucune autre garantie ou condition expresse. **Microsoft, le fabricant de l'appareil excluent toutes les garanties et conditions implicites, y compris de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon. Si la législation de votre pays n'autorise pas l'exclusion de garanties implicites, toutes les garanties ou conditions implicites ne durent que jusqu'au terme de la présente garantie limitée et sont limitées dans la mesure autorisée par la réglementation locale. Si la réglementation locale exige une durée de garantie limitée plus longue, en dépit du présent contrat, cette durée plus longue s'appliquera, mais vous n'aurez pour seuls recours que ceux prévus dans le présent contrat.**
- c. **Recours limité.** Si Microsoft ou le fabricant de l'appareil viole sa garantie limitée, il devra, selon son choix, réparer ou remplacer (i) gratuitement le logiciel, ou (ii) l'appareil sur lequel a été préinstallé le logiciel, selon le choix de Microsoft, contre remboursement du montant payé, le cas échéant. Le fabricant de l'appareil (ou Microsoft si vous avez acquis le logiciel directement auprès de Microsoft) peut également réparer ou remplacer les suppléments, les mises à jour et le logiciel de remplacement ou rembourser le montant que vous avez payé pour ces éléments, le cas échéant. **Ces recours sont les seuls dont vous disposez en cas de violation de la présente garantie.** La présente garantie limitée vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'un pays à l'autre.

d. Dommages. Hormis toute réparation, tout remplacement ou tout remboursement par Microsoft ou le fabricant de l'appareil, vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation au titre de cette garantie limitée, de toute autre partie du présent contrat ou de tout autre droit ou recours prévu en droit pour les autres dommages, y compris les pertes de profit et les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou incidents. Les exclusions de responsabilité pour certains dommages et limitations de recours du présent contrat s'appliquent même si la réparation, le remplacement ou le remboursement ne compense pas intégralement tout préjudice subi, si Microsoft ou le fabricant de l'appareil avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages ou si le recours ne produit pas d'effet. Certains États et pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, accessoires, indirects ou autres, de sorte que ces limitations ou exclusions peuvent ne pas vous être applicables. **Si la réglementation locale vous autorise à réclamer des dommages-intérêts auprès de Microsoft, ou le fabricant de l'appareil, même si le présent contrat ne l'autorise pas, vous ne pouvez pas obtenir davantage que le montant que vous avez payé pour le logiciel (ou cinquante (50) USD si vous avez acquis le logiciel gratuitement).**

e. Procédures de garantie et de remboursement. Pour obtenir un service ou un remboursement, vous devez fournir un exemplaire de votre preuve d'achat et vous conformer aux modalités de retour des marchandises de Microsoft, si vous avez acquis le logiciel auprès de Microsoft, ou du fabricant de l'appareil, si vous avez acquis le logiciel auprès d'un fabricant de l'appareil. Ces politiques de retour pourraient exiger que vous retourniez le logiciel avec tout l'appareil sur lequel le logiciel est installé, avec l'étiquette de certificat d'authenticité (COA) mentionnant la clé de produit, si elle est fournie avec l'appareil. Contactez le fabricant de l'appareil à l'adresse ou au numéro de téléphone gratuit fourni avec votre appareil pour savoir comment obtenir un service entrant dans le cadre de la garantie du logiciel. Si Microsoft est le fabricant de votre appareil, contactez Microsoft à :

(i) États-Unis et Canada. Par téléphone au (800) MICROSOFT ; par courrier à l'adresse Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399 ; ou sur le site Internet <https://aka.ms/nareturns>.

(ii) Europe, Moyen-Orient et Afrique. Par courrier à l'adresse Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, One Microsoft Place, South Country Business Park, Leopardstown, Dublin 18, Irlande ; ou sur le site Internet <https://aka.ms/mssupport>.

(iii) Australie. Par téléphone au 13 20 58 ; par courrier à Microsoft Pty Ltd, 1 Epping Road, North Ryde NSW 2113 Australie ; ou sur le site Internet <https://aka.ms/mssupport>.

(iv) Autres pays. Contactez l'Affilié Microsoft desservant votre pays sur le

site Internet <https://aka.ms/mssupport>.

8. Support. Pour le logiciel de manière générale, contactez le fabricant de l'appareil pour connaître les options d'assistance technique. Référez-vous au numéro d'assistance fourni avec le logiciel. Pour les mises à jour et suppléments obtenus directement auprès de Microsoft, Microsoft peut fournir des services d'assistance technique limités pour le logiciel sous licence valide, décrits sur le site <https://aka.ms/mssupport>.

9. Clause d'arbitrage et clause de renonciation aux actions de groupe si vous résidez (ou, dans le cas d'une Entreprise, si votre siège social se trouve) aux États-Unis.

En cas de litige nous opposant, vous et nous consentons à nous accorder un délai de soixante (60) jours pour tenter de régler le différend à l'amiable, de manière informelle. En l'absence d'entente passé ce délai, vous et nous consentons à **soumettre le litige à une procédure individuelle d'arbitrage exécutoire devant l'American Arbitration Association (l'« AAA ») selon les principes de la loi fédérale d'arbitrage (« Federal Arbitration Act » ou « FAA »), et non à la compétence d'un juge ou d'un jury.** Le litige sera soumis à un arbitre neutre, dont la décision sera définitive, à l'exception d'un droit de vérification restreint en vertu de la FAA. **Ni vous ni le concédant ne tenterez de résoudre quelque litige que ce soit dans le cadre d'une action de groupe, d'un arbitrage collectif, d'une action intentée par un procureur général privé ou de toute autre procédure dans laquelle une des parties agirait à titre représentatif. Aucun arbitrage ni aucune autre procédure ne saurait se combiner avec un autre arbitrage ou une autre procédure sans le consentement de toutes les parties à ces procédures ou arbitrages.** « Nous », « notre » et « nos » désignent Microsoft et le fabricant de l'appareil.

a. Litiges concernés (tous types de litiges, à l'exception de ceux liés à la propriété intellectuelle). Le terme « litige » doit être entendu dans son acception la plus large. Il désigne tout différend, contestation ou conflit vous opposant au fabricant de l'appareil, ou à Microsoft, concernant le logiciel, son prix ou le présent contrat, quel qu'en soit le fondement de responsabilité invoqué (responsabilité contractuelle, délictuelle ou légale, violation de garantie ou de réglementation), **à l'exception des litiges relatifs à l'application ou à la validité de vos droits de propriété intellectuelle ou des nôtres, ou des droits de propriété intellectuelle de vos concédants de licences ou des nôtres.**

b. Notification de litige préalable. En cas de litige que nos représentants du service client ne peuvent résoudre, vous pouvez adresser une Notification de Litige au fabricant de l'appareil, par courrier, au service suivant : LEGAL DEPARTMENT (SERVICE JURIDIQUE). En cas de litige vous opposant à Microsoft, adressez le courrier à Microsoft Corporation, à l'attention de : CELA ARBITRATION, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399. Mentionnez votre nom et vos coordonnées, le problème concerné et la réparation attendue. Un formulaire est disponible à l'adresse <https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=245499>. Nous suivons la même procédure en cas de litige nous opposant à vous. En l'absence d'un compromis passé un délai

de soixante (60) jours, vous ou nous pourrons entamer une procédure d'arbitrage.

- c. Tribunal d'instance.** Au lieu d'envoyer une Notification de Litige par courrier, sous réserve que vous satisfaisiez les exigences du tribunal, vous pouvez soumettre tout litige qui vous oppose à nous au tribunal d'instance de votre lieu de résidence (ou, dans le cas d'une Entreprise, du lieu où se trouve le siège social) ou du lieu du siège social de Microsoft (King County, État de Washington, États-Unis) si le litige vous oppose à Microsoft.
- d. Procédure d'arbitrage.** Tout arbitrage sera conduit par l'American Arbitration Association (l'« AAA ») en vertu de son règlement d'arbitrage commercial (ou en application de son règlement d'arbitrage consommateurs, si vous êtes un particulier et utilisez le logiciel à des fins personnelles ou dans un cadre familial, ou si le montant du litige n'excède pas 75 000 USD que vous soyez ou non un particulier et quelle que soit la manière dont vous utilisez le logiciel). Pour plus d'informations, consultez le site <https://aka.ms/adr> ou composez le 1-800-778-7879. Pour engager une procédure d'arbitrage, veuillez soumettre à l'AAA le formulaire disponible sur le site <https://aka.ms/arbitration>, et envoyer une copie au fabricant de l'appareil (ou à Microsoft si le litige vous oppose à Microsoft). Pour tout litige portant sur une somme n'excédant pas 25 000 USD, l'audience aura lieu par téléphone, sauf si l'arbitre considère qu'une audience avec toutes les personnes présentes est justifiée. Toute audience physique se déroulera dans votre pays de résidence (ou, si vous êtes une entreprise, où se trouve votre lieu d'activité principal) ou notre lieu d'activité principal, le Comté de King, État de Washington, États-Unis, en cas de litige entre vous et Microsoft. Le choix vous appartient. L'arbitre peut vous accorder les mêmes dommages et intérêts qu'un tribunal. L'arbitre peut rendre un jugement déclaratoire ou prononcer une injonction uniquement en votre faveur à titre individuel pour satisfaire à votre demande. Conformément au règlement de l'AAA, l'arbitre statuera sur sa propre compétence, y compris sur l'arbitrabilité du litige. Toutefois, seuls les juges ont compétence pour interdire l'arbitrage à une personne ou à un groupe de personnes.
- e. Honoraires d'arbitrage et règlements.**

 - (i) **Litiges portant sur des sommes n'excédant pas 75 000 USD.** Le fabricant de l'appareil (ou Microsoft, si le litige vous oppose à Microsoft) vous remboursera vos frais de dossier et règlera les honoraires ainsi que les frais de l'arbitre et de l'AAA dans les meilleurs délais. Si vous refusez notre dernière offre écrite de transaction faite avant la nomination de l'arbitre, votre litige fera l'objet de la décision d'un arbitre (appelée une « sentence »), et l'arbitre vous accorde plus que cette dernière offre écrite, le fabricant de l'appareil (ou Microsoft en cas de litige vous opposant à Microsoft) : (1) paiera la somme la plus élevée entre la somme accordée ou 1 000 USD ; (2) paiera vos frais raisonnables d'avocat, le cas échéant ; et (3) remboursera toutes dépenses (y compris les honoraires et coûts des témoins experts) raisonnablement encourues par votre avocat pour

enquêter, préparer et défendre votre réclamation lors de l'arbitrage.

- (ii) **Litiges portant sur des sommes excédant 75 000 USD.** Les règles de l'AAA régissent le paiement des frais de dossier ainsi que les honoraires et frais de l'AAA et de l'arbitre.
 - f. Dépôt de réclamation dans l'année.** Vous et nous sommes tenus de porter devant un tribunal d'instance ou une cour d'arbitrage toute réclamation ou tout litige (à l'exception de ceux portant sur la propriété intellectuelle ; cf. Article 11.a.) dans un délai d'un (1) an à compter de la date à laquelle la réclamation ou le litige a pu être déposé(e) pour la première fois. Passé ce délai, aucun recours ne sera possible.
 - g. Indépendance des clauses.** Si une partie de l'Article 11 (relatif à la Clause compromissoire et à la Renonciation aux actions collectives) est jugée illégale ou inopposable, la partie restante demeure en vigueur (l'arbitrage étant rendu avant le début de toute procédure judiciaire), sauf si une illégalité partielle ou inopposabilité permettait un arbitrage collectif ou représentatif, auquel cas l'Article 11 serait inopposable dans son intégralité.
 - h. Conflit avec le règlement de l'AAA.** En cas de conflit entre les termes du présent Contrat et ceux du règlement d'arbitrage commercial (Commercial Arbitration Rules) ou du règlement d'arbitrage consommateurs (Consumer Arbitration Rules) de l'AAA, les termes du présent Contrat prévalent.
 - i. Microsoft en tant que partie ou bénéficiaire tiers.** Si Microsoft est le fabricant de l'appareil, le présent contrat engage Microsoft en tant que partie. Dans les autres cas, Microsoft n'est pas partie au présent contrat, mais un bénéficiaire tiers du contrat conclu entre vous et le fabricant de l'appareil, en vue de la résolution des litiges à l'amiable et par arbitrage.
- 10. Droit Applicable.** Les lois de l'État ou du pays où vous résidez (ou, dans le cas d'une entreprise, du pays de votre siège social) régissent l'ensemble des réclamations et litiges concernant le logiciel, son prix ou le présent contrat, notamment les réclamations pour manquement aux termes du contrat, les réclamations fondées sur les lois d'État en matière de protection des consommateurs, de concurrence déloyale, de garantie implicite, d'enrichissement sans cause et de délits, sans donner d'effet aux principes régissant les conflits de lois. Aux États-Unis, la FAA régit toutes les dispositions relatives à l'arbitrage.
- 11. Droits des consommateurs, variables selon les régions.** Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d'autres droits prévus par les lois de votre État ou pays, notamment des droits relatifs aux consommateurs. Vous pouvez également bénéficier de certains droits à l'égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l'une des régions ci-dessous ou si une loi impérative nationale s'applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :

a. Australie. La « garantie limitée » fait référence à la garantie expresse accordée par Microsoft ou par le fabricant de l'appareil. Cette garantie vous est accordée en sus des autres droits et recours éventuels prévus par la réglementation, y compris vos droits et recours conformément aux garanties des consommateurs fournies par la loi australienne sur la protection des consommateurs (Australian Consumer Law). Aucun élément du présent contrat ne limite ou ne modifie lesdits droits et recours.
Notamment :

- (i) les dispositions qui excluent et limitent les garanties, les dommages et recours, et qui limitent la durée de vos droits selon les lois locales dans l'Article 9 intitulé **Garantie, exclusions de responsabilité, recours, dommages et procédures** ne s'appliquent pas aux garanties de la loi australienne sur la protection des consommateurs ni à vos droits et recours en vertu desdites garanties ;
- (ii) les modalités d'assistance technique et de remboursement, comme défini dans les Articles 9.e et 10, sont soumises à la loi australienne sur la protection des consommateurs ;
- (iii) les garanties de la loi australienne sur la protection des consommateurs s'appliquent au logiciel d'évaluation décrit à l'Article 14.d(ii) et au logiciel de prévisualisation décrit à l'Article 14.d(iv) ; et
- (iv) nos biens sont livrés avec des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. Dans le présent paragraphe, le terme « biens » fait référence au logiciel pour lequel Microsoft, ou le fabricant de l'appareil fournit la garantie expresse. Vous pouvez prétendre à un échange ou à un remboursement pour tout défaut majeur et à une indemnisation en cas de perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous pouvez également prétendre à la réparation ou à l'échange des biens si ces derniers ne sont pas d'une qualité acceptable et que le défaut n'entraîne pas un dysfonctionnement majeur.

Pour plus d'informations concernant vos droits prévus par la loi australienne sur la protection des consommateurs, consultez les informations disponibles sur le site <https://aka.ms/acl>.

- b. Canada.** Vous pouvez désactiver la connexion Internet de votre appareil pour ne plus recevoir de mises à jour. Néanmoins, le logiciel recherchera et installera les mises à jour disponibles automatiquement dès la reconnexion de l'appareil à Internet.
- c. Union européenne.** La restriction d'utilisation académique dans l'Article 14.d(i) ci-dessous ne s'applique pas dans les juridictions énumérées sur <https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=534978>.
- d. Allemagne et Autriche.**

- (i) **Garantie.** Le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui l'accompagne. Le fabricant de l'appareil et Microsoft n'accordent toutefois aucune autre garantie contractuelle relative au logiciel sous licence.
 - (ii) **Limitation de responsabilité.** En cas de conduite intentionnelle, de faute lourde, de réclamations fondées sur la loi sur la Responsabilité du Fait des Produits, ainsi qu'en cas de décès ou de dommages corporels ou corporels, le fabricant de l'appareil, ou Microsoft est responsable conformément aux dispositions légales.
 - i. Sous réserve de ce qui précède, la responsabilité du fabricant de l'appareil ou de Microsoft pour faute légère ne sera engagée qu'en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles à la bonne exécution du présent contrat, dans la mesure où ledit manquement compromet l'objet même du présent contrat et la confiance des partenaires contractuels relative au respect de ces dernières (les « obligations majeures »). La responsabilité du fabricant de l'appareil ou de Microsoft ne sera pas engagée en cas d'autres négligences légères.
- e. **Autres régions.** Voir <https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=534978> pour une liste actuelle des variations régionales.

13. Mentions supplémentaires.

- a. **Utilisation des réseaux, des données et d'Internet.** Certaines fonctions du logiciel et des services accessibles via le logiciel peuvent exiger la connexion de votre appareil à Internet. Votre accès et votre utilisation (y compris les frais) peuvent être soumis aux conditions du contrat de votre fournisseur de services téléphoniques ou d'accès à Internet. Certaines fonctionnalités du logiciel peuvent vous aider à bénéficier d'une meilleure connexion à Internet. Cependant, les calculs d'utilisation du logiciel peuvent différer de ceux de votre prestataire de services. Vous assumez l'entière responsabilité de (i) votre compréhension et application des dispositions de vos propres forfaits et contrats, et (ii) tout problème survenant lors de l'utilisation des réseaux ou de l'accès à ceux-ci, y compris les réseaux publics/ouverts. Vous pouvez utiliser le logiciel pour vous connecter à des réseaux et pour partager vos identifiants d'accès à ces réseaux sous réserve d'y être autorisé.
- b. **Versions aux droits limités.** Si la version du logiciel que vous avez achetée est une version limitée ou est destinée à une utilisation spécifique ou limitée, vous êtes tenu de respecter ces restrictions. Vous n'êtes pas autorisé à l'utiliser pour des activités commerciales, qu'elles soient à but non lucratif ou lucratif.

Version préliminaire. Vous pouvez choisir d'utiliser des versions en version d'évaluation, interne, bêta ou précommerciale du logiciel (les « Évaluations ») que Microsoft peut rendre disponibles. Vous pouvez utiliser les Évaluations jusqu'à la

date d'expiration du logiciel seulement et sous réserve que vous respectiez l'ensemble des stipulations du présent contrat. Les Évaluations sont expérimentales et peuvent différer substantiellement de la version commerciale. Nonobstant toute stipulation contraire contenue dans le présent contrat, **les Évaluations sont fournies « EN L'ÉTAT » et aucune garantie implicite ou expresse (y compris la Garantie Limitée) ne s'applique à ces versions. L'installation des Évaluations sur vos appareils peut affecter votre garantie ou vous faire perdre votre droit à la garantie et aux services d'assistance du fabricant de vos appareils ou de votre opérateur réseau, selon le cas.** Microsoft ne peut être tenue responsable d'éventuels dommages que vous pourriez subir de ce fait. Microsoft ne fournit aucun service d'assistance technique concernant les Évaluations. Si vous soumettez des commentaires et des suggestions concernant les Évaluations à Microsoft (la « soumission »), vous concédez à Microsoft et à ses partenaires le droit d'utiliser la soumission de quelque façon que ce soit et à toute fin.

- 14. Intégralité des accords.** Le présent contrat (y compris les termes du contrat de licence imprimés sur papier ou d'autres conditions pouvant accompagner les suppléments, mises à jour et services du fabricant de l'appareil ou de Microsoft que vous utilisez), ainsi que les conditions accessibles via les liens énumérés dans le présent contrat, constituent l'intégralité des accords concernant le logiciel et lesdits suppléments, mises à jour et services (à moins que le fabricant de l'appareil ou Microsoft ne fournisse d'autres conditions pour lesdits suppléments, mises à jour ou services). Vous pouvez consulter les termes du présent contrat après l'exécution de votre logiciel sur le site <https://aka.ms/useterms> ou dans le menu Paramètres - Système - À propos (du système) dans le logiciel. Vous pouvez également consulter ces conditions à partir des liens figurant dans le présent contrat, en tapant les URL dans la barre d'adresses de votre navigateur. Vous vous engagez à lire attentivement les termes applicables avant d'utiliser le logiciel ou les services, y compris toutes les conditions dont les liens figurent dans les présentes. Vous reconnaissez qu'en utilisant le logiciel et les services, vous acceptez le présent contrat et les conditions accessibles via des liens. Le présent Contrat contient également des liens purement informatifs. Les liens contenant des mentions légales et des conditions qui vous lient sont :

- Contrat de Services Microsoft <https://aka.ms/msa>